

# la lettre du **Colidre**

*Comité d'information et de liaison des cadres dirigeants retraités de France Télécom*

## **La nouvelle gouvernance à France Télécom**

*France Télécom adhère aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, énoncés dans les rapports Vienot et Bouton et renforcés notamment par la loi sur la Sécurité Financière en France et par la loi Sarbanes-Oxley aux Etats-Unis.*

Le Conseil d'Administration a adopté en juillet 2003 un règlement intérieur dans le cadre des préconisations du rapport Bouton. Ce règlement fixe les règles de préparation et d'organisation du Conseil, ainsi que les devoirs et les responsabilités des administrateurs ([www.francetelecom.com](http://www.francetelecom.com)).

L'Assemblée Générale a nommé en février 2003 5 administrateurs indépendants. Les autres sont des représentants de l'État et des salariés du Groupe ([www.francetelecom.com/investisseurs](http://www.francetelecom.com/investisseurs)). Le Conseil se réunit fréquemment chaque séance étant généralement précédée par la réunion d'un ou plusieurs des 4 comités mis en place en vue de préparer ses délibérations. Tous les administrateurs sont membres d'au moins un de ces comités.

Le Comité d'Audit, dont le Président est un administrateur indépendant, a notamment validé le dispositif mis en place pour répondre aux exigences de la loi sur la Sécurité Financière et de la loi Sarbanes-Oxley. Un de ses membres est un expert financier au sens de cette loi.

Le Comité de Rémunération, de Sélection et d'Organisation, dont le Président est un administrateur indépendant, a notamment préparé le règlement intérieur du Conseil.

Le Comité Stratégique est consulté sur les projets liés au développement du Groupe. Il s'est réuni pour examiner l'offre

d'échange publique simplifiée visant les actions d'Orange non détenues par le Groupe.

Le Comité d'Orientation, composé du Président et des sept administrateurs élus par les salariés, a pour mission d'évaluer les grandes orientations économiques, sociales et technologiques de la société.

Chaque comité a son propre règlement intérieur qui s'inscrit dans le cadre du règlement intérieur du Conseil. Les filiales cotées comme Equant, TPSA et Wanadoo ont mis en place des organisations de même type en fonction de leurs besoins, des contraintes du droit local où elles sont implantées, et de la nécessaire cohérence avec les règles du Groupe.

La politique du groupe France Télécom en matière de gouvernance prévoit également que le Président du Conseil d'Administration doit obtenir l'autorisation du Conseil pour engager des opérations d'investissement ou de désinvestissement d'un montant supérieur à 200 millions d'euros par opération. En outre, tout investissement d'un montant supérieur à 20 millions d'euros qui ne s'inscrit pas dans l'orientation stratégique de la société doit recueillir au préalable l'agrément du Conseil d'Administration

## **Membres du Comité Exécutif**

**Didier Lombard**  
**Sanjiv Ahuja**  
**Olivier Barberot**  
**Bernard Bresson**  
**Jacques Champeaux**  
**Michel Combes**  
**Jean-Paul Cottet**  
**Barbara Dalibard**  
**Michel Davancens**

**Patricia Langrand**  
**Jean-Yves Larrouturou**  
**Marc Meyer**  
**Stéphane Pallez**  
**Didier Quillot**  
**Olivier Sichel**  
**Jean-Philippe Vanot**  
**Pascal Viginier**  
**Louis-Pierre Wenes**

# *Les Administrateurs du Conseil d'Administration de France Télécom*

au 22 avril 2005

## *Administrateurs élus par l'Assemblée Générale*

**Didier Lombard**  
Président Directeur Général  
de France Télécom

**Bernard Dufau**  
Consultant Conseil en Stratégie

**Arnaud Lagardère**  
Gérant de Lagardère SCA

**Henri Martre**  
Président d'Honneur de  
la Société Aérospatiale

**Stéphane Richard**  
Directeur Général Adjoint de  
Véolia Environnement

**Marcel Roulet**  
Président d'Honneur de  
France Télécom

**Jean Simonin**  
Maire et vice-Président d'une  
Communauté  
de communes

## *Administrateurs représentant l'État*

**Pierre-Mathieu Duhamel**  
Directeur du Budget au  
Ministère de l'Économie,  
des Finances et de l'Industrie

**Jean-Pierre Jouyet**  
Ambassadeur chargé des questions  
économiques internationales

**Jacques de Larosière**  
Conseiller à BNP Paribas

**Denis Samuel-Lajeunesse**  
Directeur Général de l'Agence des  
Participations de l'Etat

**Henri Serres**  
Directeur Central de la Sécurité des  
Systèmes d'information au Secrétariat  
Général  
de la Défense Nationale

## *Administrateurs représentant les membres du personnel*

**Alain Baron**

**René Bernardi**

**Jean-Michel Gaveau**

## *Administrateur représentant les membres du personnel actionnaires*

**Stéphane Tierce**

## *Rapport annuel 2004 de France Télécom*

**Croissance de 3,5% du chiffre d'affaires au premier trimestre 2005 (+1 % en données pro forma) et maintien des objectifs 2005**

### **Amélioration de la profitabilité du Groupe**

- Marge Brute Opérationnelle (MBO) de 4,38 milliards d'euros en progression de 3,3% (+ 1,6% en données pro forma)
- Le taux de MBO atteint 37,7% au premier trimestre 2005 (+0,3 point par rapport au premier trimestre 2004 pro forma)
- Le taux de MBO avant dépenses commerciales atteint 49,6% au premier trimestre 2005 (+0,7 point par rapport au premier trimestre 2004 pro forma)
- Ratio CAPEX sur chiffre d'affaires à 10,0% contre 7,8% au premier trimestre 2004 (pro forma) et 11,1 % sur l'ensemble de l'année 2004.

## *Objectifs 2005 en normes IFRS*

### **Le principal objectif du Groupe reste le désendettement**

- Croissance du chiffre d'affaires pro forma entre + 3 et + 5%
- Marge brute opérationnelle (MBO) supérieure à 18,5 milliards d'euros
- Ratio CAPEX sur chiffre d'affaires dans le haut de la fourchette de 10 à 12%
- Ratio dette nette sur marge brute opérationnelle (MBO) inférieur à 2,5 à la fin 2005

# *Le piratage des services audiovisuels menace le futur de l'industrie des médias*

*par Jean Grenier*

D'abord pratiqué par des amateurs, et considéré jadis par les chaînes de télévision cryptées comme preuve de leur succès, le piratage audiovisuel a pris aujourd'hui une telle ampleur qu'il menace non seulement l'avenir des services audiovisuels mais au delà, celui de l'industrie des médias toute entière.

Tel est le message que veut faire passer l'Association Européenne pour la Protection des Oeuvres et Services Cryptés (AEPOC) que je préside. Depuis 1995, l'AEPOC tente de sensibiliser les autorités et les opinions publiques européennes sur le danger du piratage audiovisuel.

Le piratage audiovisuel consiste en l'exploitation ou l'utilisation illégale d'œuvres par des personnes non autorisées. Schématiquement, il se traduit par le vol des signaux cryptés transmis par les opérateurs de l'audiovisuel payant au moyen de décodeurs et/ou de cartes à puces volés ou de contrefaçon.

Le phénomène profite principalement à trois catégories de pirates. Tout d'abord, aux utilisateurs de décodeurs illégaux qui échappent ainsi à la nécessité de payer des frais d'abonnement audiovisuel ; ensuite, aux installateurs qui revendent le matériel volé ou de contrefaçon, ou l'offrent gratuitement pour stimuler les ventes de produits annexes ; enfin, aux développeurs de technologies permettant de craquer les signaux cryptés émis par les chaînes de télévision payantes.

AEPOC estime aujourd'hui à 4 millions le nombre de « pirates de l'audiovisuel » au sein de l'Union Européenne. Leur activité ne cesse de croître avec le développement de l'internet qui leur offre le moyen d'échanger des informations et de commercer. Commerce hautement profitable puisque, selon nos estimations, le chiffre d'affaire réalisé chaque année autour de la vente de matériel de décodage illégal s'élève en Europe à près d'un milliard d'euros.

Aussi impressionnant qu'il soit, ce chiffre est pourtant loin de traduire la réalité économique et culturelle du piratage audiovisuel. En aval, le phénomène affecte tout d'abord les abonnés réguliers, à qui les chaînes de télévision payantes doivent imposer des frais d'abonnement plus élevés. En amont, il frappe

de plein fouet les opérateurs de l'audiovisuel payant, soit: les chaînes cryptées, qui voient réduire leur nombre d'abonnés, et les fournisseurs de technologies d'encryptage, dont il impacte les ventes de cartes à puces ainsi que celle des logiciels rattachés à des matériels de décryptage. Au delà, le piratage pénalise aussi gravement les détenteurs de droits d'auteurs de contenus de programmations, et à travers eux, toute les autres catégories d'ayants droits impliqués dans la chaîne de création audiovisuelle.

A tous les niveaux, ce piratage menace ainsi des emplois et freine les investissements, que ce soit en matière de créativité, d'innovation ou de recherche.

La prise de conscience de la gravité du phénomène a conduit les entreprises leader dans l'industrie des médias à se regrouper en 1995 au sein de l'AEPOC afin de promouvoir la lutte contre le piratage audiovisuel. Depuis sa création, l'AEPOC, œuvre tout d'abord à la mise en place d'un cadre général permettant de sanctionner efficacement toutes les pratiques relevant de ce type de piratage. Grâce à son action, la Commission Européenne adoptait en 1998 une première directive contre le piratage audiovisuel. Cette directive a depuis été transposée dans tous les pays membres de l'Union et a permis de sanctionner sur le terrain plusieurs milliers d'installateurs et d'utilisateurs frauduleux.

Pour une plus grande efficacité de la lutte anti-piratage, l'association encourage également la collaboration active entre ses membres, tant au niveau technologique que commercial. Dernier accomplissement en date : la mise en œuvre d'un code d'Ethique et de Bonne Conduite qui définit les principes communs de coopération dans la lutte contre le piratage audiovisuel entre 31 sociétés européennes membres de l'AEPOC.

Aujourd'hui, l'arrivée du numérique et l'amélioration des technologies de piratage ont rendu les dispositifs de la directive de 1998 insuffisants. L'objectif de l'AEPOC est d'améliorer la coordination de l'action entre les Etats européens et les professionnels, afin que de nouvelles formes de piratage audiovisuel soient dûment sanctionnées, et l'industrie des médias continue son expansion.

# *Hauts débits: 250 millions d'euros supplémentaires sur 3 ans*

France Télécom, qui dispose déjà aujourd'hui du réseau optique le plus étendu en France avec plus de 2 millions de km de fibre optique, va poursuivre son déploiement avec 300 000 km de fibre optique supplémentaires. Les travaux engagés concerneront prioritairement 2000 ZAE (soit environ 120 000 entreprises couvertes) et comprendront également l'installation de 1 500 Nœuds de Raccordement Optique Très Haut Débit hébergés au cœur des zones.

De plus, des boucles Giga Ethernet seront également déployées dans 20 agglomérations françaises, permettant ainsi d'offrir des débits au-delà des Gbit/s. C'est déjà le cas pour les entreprises situées dans les agglomérations de Lille et Paris.

Au total, le plan d'investissement, d'un montant de 250 millions d'euros sur 3 ans (2005-2007), aura pour principal avantage de réduire les coûts de raccordement optique au bénéfice de toutes les entreprises, et d'étendre l'éligibilité DSL Haut et Très Haut Débit en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies d'accès (SDSL symétrique jusqu'à 8 Mbit/s, ADSL2+ avec 16 Mbit/s en 2005).

Ce programme d'investissements va ainsi permettre à France Télécom d'offrir aux entreprises une large gamme de débits :

- o Une palette complète d'offres : accès Internet, VPN IP, interconnexion de réseaux
- o Une montée vers le Très Haut Débit: à partir du 2 Mbit/s symétrique et jusqu'au Gbit/s
- o Une qualité de service "Business Class" : avec un débit symétrique, le choix des technologies avec le SDSL sur cuivre ou la Fibre Optique, des engagements forts de sécurité et de supervision avec un débit garanti, un SAV
  
- o Des tarifs notablement plus attractifs à partir de 2005

## *La France en tête des pays européens en matière de Haut Débit*

La France a connu, en 2003, la plus forte croissance du parc ADSL en Europe, avec plus de 1,7 million de nouvelles lignes Haut Débit. Cette croissance est encore plus importante en 2004 avec déjà près de 1,6 million de nouvelles lignes Haut Débit à ce jour. Depuis janvier 2004, près de 5 600 nouvelles communes bénéficient de l'Internet Haut Débit par l'ADSL. Avec plus de 21 600 communes ouvertes partiellement ou totalement à l'ADSL, c'est 90 % de la population française qui peut bénéficier de l'Internet Haut Débit d'ici fin 2004. Cette croissance de parc amène la France en tête des pays européens en nombre d'internautes raccordés à l'ADSL.

En janvier 2004, en ligne avec le plan "Haut Débit pour tous" initié en juin 2003, France Télécom annonçait une nouvelle initiative volontariste pour accélérer et étendre le déploiement du Haut Débit en France: la Charte "Départements Innovants". Cette démarche a recueilli l'adhésion d'une large majorité de départements français. Avec la signature de 70 conventions, France Télécom réalisera son objectif de couverture de 90 % de la population en Haut Débit fin 2004, plaçant ainsi la France en tête des pays européens. Cette couverture sera portée à 96 % fin 2005. D'ici la fin de cette année, France Télécom offrira le débit maximum disponible sur chaque ligne ADSL partout en France. Cette possibilité sera offerte à tous les clients et les concurrents qui utilisent le réseau de France Télécom sur l'ensemble du territoire. Et dès l'année prochaine, l'ADSL 2+ sera déployé sur l'ensemble du réseau de France Télécom, portant ainsi les débits jusqu'à 16 Mbit/s et plus dans les cas les plus favorables. La fracture numérique est en voie d'être résorbée.

Les efforts d'accélération et d'extension du plan Très Haut Débit pour les entreprises représentent pour France Télécom 250 millions d'euros supplémentaires dans les investissements 2005-2007, portant à près d'un milliard d'euros les investissements supplémentaires en matière de Haut Débit et à plus de 3 milliards d'euros l'ensemble des investissements réalisés par France Télécom dans les réseaux en France.

*Comité d'information et de liaison des cadres dirigeants retraités de France Télécom*

**Colidre**

Responsable de la publication:

**Yves Fargette**

Responsable de la rédaction:

**Roland Saint-Criq**

**75, Avenue des Ternes**

**75017 Paris**

tél. 01 55 37 13 40 - fax. 01 55 37 13 41

<http://www.colidre-ft.asso.fr>

**75, Avenue des Ternes**

**1er étage**

**75017 Paris**

**4**